

OBJECTIF :

Rencontrer le jeune, élaborer un diagnostic de sa situation, lui proposer un accompagnement personnalisé et des solutions possibles, en priorité un maintien ou un retour en formation.

PUBLIC VISE :

Tout jeune de 16 ans et plus sans qualification :

- sorti depuis moins d'un an de formation initiale, sans solution ou exposé à ce risque,
- ou
- nouvellement arrivé en France et ayant un projet de poursuite d'études

L'établissement garde la responsabilité de tout jeune n'ayant pas rejoint une autre formation ou ayant interrompu avant son terme son parcours de formation, ou n'ayant pas obtenu de qualification, afin de l'accompagner jusqu'à la reprise de son parcours qualifiant.

ORGANISATION :

◆ A la rentrée, chaque établissement organise, en lien avec le CIO, des entretiens pour les jeunes sans solution. Si des plages horaires sont réservées pour ces entretiens, il est conseillé d'en faire une diffusion large et diverse (C.I.O., Inspections académiques, Missions locales, presse...).

Ces entretiens dits "de situation" permettent de faire le point avec les jeunes et leur proposer des réponses adaptées à leur situation. Cela permet aussi de recenser les besoins pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de formation MGI.

Le jeune éloigné géographiquement de son établissement d'origine peut être accueilli dans le C.I.O. le plus proche de son domicile. Dans ce cas, l'établissement d'origine sera informé des propositions faites à l'issue de l'entretien.

Lors de cet entretien, l'imprimé support des entretiens (cf. fiche de liaison) est complété et signé par le jeune ou son représentant légal. Un exemplaire est remis au jeune, l'autre transmis au CIO de secteur.

◆ Si la rentrée constitue le moment fort des entretiens de situation, ceux-ci doivent pouvoir être organisés à tout moment de l'année scolaire et proposés à tout jeune exposé à un risque de rupture scolaire.

Attention :

Afin de respecter la loi Informatique et Libertés, toute déclaration de jeune de plus de 16 ans sortant sans solution, pour lequel aucune fiche de liaison n'est signée, ne peut se faire sans en informer le jeune et sa famille. Pour cela, il est possible d'utiliser les modèles de courrier type disponible sur le site.

Documents téléchargeables sur :

http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion_203_espace-professionnel-de-telechargement.html

- Guide méthodologique PTSSQ
- Fiche de liaison 2011
- Courriers type famille

LA COMMISSION INSERTION DU B.E.C.

La commission Insertion du B.E.C. (ou du district de CIO), cellule opérationnelle du Bassin d'Education Concertée (ou du district) chargée de la prévention et la lutte contre le décrochage et de l'aide à l'insertion, constituée du chef d'établissement nommé référent par le bureau du B.E.C., du directeur de CIO, et du coordonnateur MGI du bassin :

- ❖ analyse les situations des jeunes repérés, étudie les solutions possibles au sein de l'E.N., et identifie un référent dans l'établissement d'accueil envisagé
- ❖ recense les jeunes pour lesquels une mesure MGI peut être mise en place et propose au G.A.B. une affectation sur une action MGI
- ❖ en fonction des besoins repérés dans le bassin (typologie des jeunes sans solution à la rentrée, sortis en cours de cycle, ayant échoué aux examens), propose un programme d'actions au niveau du B.E.C. et si besoin, ajuste le projet pédagogique des actions prévues sur le pôle d'insertion
- ❖ travaille en étroite et continue collaboration avec le groupe d'appui du bassin, chargé du repérage et du suivi des décrocheurs de formation initiale du secteur
- ❖ est force de proposition de dispositifs de rattachement en appui sur les ressources du B.E.C., pour les jeunes décrocheurs suivis par le GAB et souhaitant poursuivre ou reprendre une formation

LA PLATE-FORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DECROCHEURS

◆ *Tout au long de l'année :*

La plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, dite Groupe d'Appui du Bassin, constituée du directeur de CIO, du référent mission locale, du coordonnateur MGI, et de représentants de structures de formation initiale, en tant que de besoin

- ❖ se réunit périodiquement pour faire le point sur les fiches de liaison reçues et sur les jeunes restés sans solution;
- ❖ assure la coordination entre les structures de formation et les missions locales afin de trouver des solutions pour les élèves sans projet immédiat ;
- ❖ tient un tableau de bord récapitulatif.

A réception des fiches de liaison, le responsable (ou le groupe en tant que de besoin) décide des suites appropriées.

◆ *A chaque campagne du système interministériel d'échange d'informations (S.I.E.I.) :*

A partir des résultats obtenus à chaque campagne du Système Interministériel d'Echange d'Information, mis en place par la circulaire interministérielle n°2011-028 du 9 février 2011 portant sur l'« organisation et la mise en œuvre des articles L313-7 et L313-8 du code de l'Éducation » pour la lutte contre le décrochage,

Le Groupe d'Appui du Bassin, identifie les jeunes n'ayant pas encore été repérés dans le cadre de l'action concertée définie par le protocole P.T.S.S.Q. et n'ayant pas bénéficié d'une préconisation, se coordonne pour retrouver ces jeunes et leur proposer une solution adaptée à leur situation.

Le directeur de CIO, nommé responsable local de cette coordination visant la lutte contre le décrochage, est l'interlocuteur privilégié du responsable nommé par le Préfet pour le département. Il rend compte avant chaque campagne, de l'activité menée dans le cadre du PTSSQ, des solutions proposées, des observations et des préconisations issues de l'analyse du décrochage pour le territoire, pour le développement de solutions alternatives et adaptées aux besoins locaux.